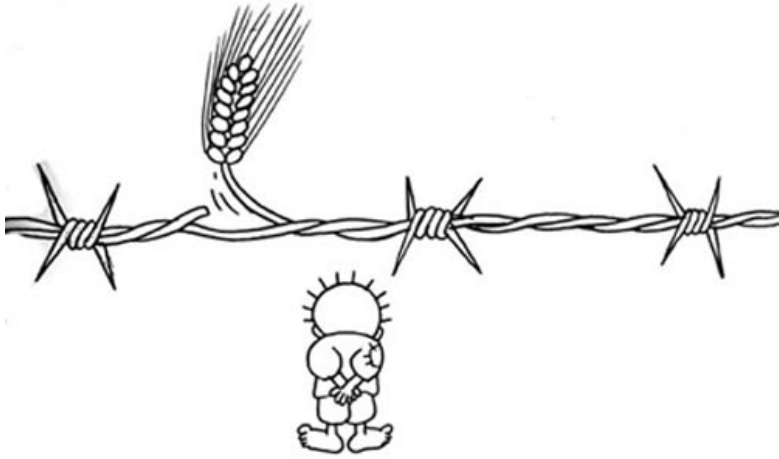


Contre l'esclavage en Palestine !



Communiqué Union syndicale Solidaires

La plupart des travailleurs palestiniens de l'usine Yamit de filtration d'eau, sont en grève depuis le 1er janvier 2021 pour obtenir des conditions de travail décentes.

L'usine se situe dans l'une des 19 zones industrielles israéliennes illégales situées en Cisjordanie occupée, en l'occurrence celle de Nitzanei Shalom, à proximité de la ville palestinienne de Tulkarem. Les grévistes affirment vouloir être traités comme des êtres humains plutôt que comme des esclaves.

Leurs revendications sont les suivantes, selon les termes d'un accord qui avait déjà été négocié en novembre 2020, après une grève qui avait duré 20 jours :

- Mesures de protection, santé et sécurité au travail, en particulier dans le contexte de la pandémie de Covid-19.
- Congés maladie et congés payés comme les travailleurs israéliens.
- Des salaires plus élevés et un fonds de pension qui garantit que leurs cotisations soient conservées jusqu'à leur retraite.

L'entreprise a refusé de répondre à ces demandes et, au lieu d'augmenter les salaires des travailleurs comme stipulé dans l'accord, elle les a baissés et menace de licencier tout travailleur qui soutiendrait les manifestations.

L'Union syndicale Solidaires exprime toute sa solidarité avec la lutte des travailleurs et travailleuses palestinien.nes de l'usine Yamit, et avec les syndicats Maan et New Unions.

La discrimination des travailleurs et travailleuses palestinien.nes est une constante de la politique israélienne d'apartheid et d'occupation, pire encore dans les territoires occupés depuis 1967 qui sont pratiquement des zones de non-droit.

Dans ce cas précis, on peut ajouter que la zone de Nitzanei Shalom abrite principalement des usines chimiques israéliennes qui produisent des déchets et émissions polluantes qui ruinent les terres agricoles environnantes, les eaux souterraines, l'atmosphère, et causent une augmentation de maladies respiratoires, d'infections oculaires et de cancer dans la population palestinienne.

Au-delà de déclarations de principe, la communauté internationale et l'Organisation Internationale du Travail doit faire pression sur les autorités israéliennes et sur la direction de Yamit pour qu'elles respectent les accords négociés, le droit du travail, les droits fondamentaux des Palestinien.nes et le droit international !

L'entreprise israélienne Yamit qui produit principalement des filtres, et son partenaire Metafim qui fabrique de l'équipement d'irrigation, ne pourraient pas survivre et commettre ces délits sans distribuer leurs produits à l'international, et sans le soutien actif d'un réseau d'entreprises et de municipalités à travers le monde (voir par exemple ici : <https://www.yamit-f.com/reference/>). L'Union syndicale Solidaires demande aux confédérations syndicales et

aux syndicats de ces entreprises de faire pression sur leurs directions, sur les municipalités et sur les réseaux de distribution pour que cessent ces collaborations, tant que Yamit ne respectera pas les termes de l'accord négocié en novembre 2020.

Nous rappelons également que l'entreprise Yamit se situe dans les territoires palestiniens occupés militairement et qu'une telle activité commerciale y est interdite et illégale en regard du droit international. Si de nombreux Palestinien.nes n'ont d'autre choix que de travailler dans ces entreprises, ils et elles appellent néanmoins la communauté internationale à boycotter les produits des entreprises Yamit et Netafim, filtres et matériel d'irrigation, dans une vision plus large visant à démanteler le système d'apartheid israélien. C'est le but poursuivi par l'appel palestinien au Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) auquel souscrit l'Union syndicale Solidaires.